



Aux Administrateurs
de la CPAM du Cher

OBJET : Fonctionnement CASS

Madame, Monsieur,

Nous ne sommes pas surpris aujourd'hui que le CA doit se prononcer sur les modalités d'organisation de la CASS. Il était curieux que la CASS puisse décider pour elle-même.

Nous nous interrogeons aussi sur l'organisation de ce vote, par réponse à un courriel...

Nous regrettons que la Présidence et les Vice-Présidences soient écartées de la gestion des dossiers de la CASS. Peut-être aurait-il été possible de procéder autrement, en sollicitant justement cette Présidence du Conseil et les Vice-Présidences ?

Nous ne sommes pas favorables au tout pouvoir au Directeur. Nous savons tous que les services sous-évaluent toujours le montant des aides, au détriment des assurés, sur fond d'austérité budgétaire imposée par l'État. Il n'est évidemment pas question ici de « critiquer » le travail remarquable des salariés.

Cette situation amène un questionnement légitime : en pleine crise sanitaire, ne serait-il pas plus opportun de donner plus de pouvoir au CA plutôt qu'au Directeur ? On voit ici toutes les limites des CA de nos caisses de Sécurité Sociale.

Nous ajoutons qu'à l'heure où le numérique nous est vendu comme incontournable, que ce soit sur l'organisation des soins avec la télémédecine ou encore sur l'organisation du travail avec le télétravail, comment est-il possible de ne pas envisager les choses autrement ? Le numérique aurait donc des limites lorsqu'il s'agit d'instituer des débats, de faire vivre une certaine forme de démocratie et de souveraineté du CA ?

Concernant le tout pouvoir au Directeur, nous ne pouvons que constater ce que cela donne dans nos hôpitaux, avec les ARS. Même si bien sûr la situation est très différente au sein de la CPAM.

Nous avons tous des références historiques, ou non, des effets délétères qu'entraînent la concentration des pouvoirs.

Aujourd'hui, les plus importantes décisions politiques sont prises au plus haut sommet de l'État, sans aucun débat parlementaire.

On peut aussi être inquiets de ce tout pouvoir confié aux Préfets par décret du 8 avril dernier...

En conséquence, nous voterons contre cette mesure qui s'ajoute à toutes les autres et qui pour nous font régresser des formes de démocratie indispensables actuellement.

Bon courage.

Pour les mandatés CGT

Florie GAETA

